



Conservatoire de Corse
musique, danse et art dramatique
HENRI TOMASI

Cunservatoriu di musica, ballu è arte dramaticu di Corsica
Syndicat Mixte Collectivité de Corse, Villes d'Ajacciu et de Bastia

DELIBERATION N° 2021/01/08

DU SYNDICAT MIXTE DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET DE DANSE DE CORSE HENRI TOMASI PORTANT PROPOSITION DE MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE, DANSE ET ART DRAMATIQUE DE CORSE HENRI TOMASI

SEANCE DU 17 MARS 2021

L'An deux mil vingt et un et le dix-sept mars, le Conseil syndical du syndicat mixte du Conservatoire de musique et de danse de Corse Henri TOMASI, s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, sous la présidence de **Madame Josepha GIACOMETTI PIREDDA** – Conseillère exécutive de Corse, représentant **Monsieur Gilles SIMEONI** Président du Syndicat Mixte du Conservatoire de musique et de danse de Corse Henri TOMASI.

ETAIENT PRESENT(E)S :

Madame Josepha GIACOMETTI PIREDDA - Conseillère exécutive de Corse, représentant le Président du Syndicat Mixte.

Madame Simone GUERRINI - Adjointe au Maire de la Ville d'Ajaccio, Déléguée à la Culture.

Madame Mattéa LACAVE - Adjointe au Maire de la Ville de Bastia, Déléguée à la Culture.

Monsieur Christophe MONDOLONI – Adjoint au Maire de la Ville d'Ajaccio, chargé de la promotion et de la diffusion de la langue Corse.

AVAIENT DONNE POUVOIR :

Monsieur Laurent MARCANGELI - Maire de la Ville d'Ajaccio, avait donné pouvoir pour voter en son nom à **Madame Simone GUERRINI**.

Madame Paola MOSCA - Conseillère à l'Assemblée de Corse, avait donné pouvoir pour voter en son nom à **Madame Mattéa LACAVE**.

Madame Anne Laure SANTUCCI - Conseillère à l'Assemblée de Corse, avait donné pouvoir pour voter en son nom à **Madame Josepha GIACOMETTI PIREDDA**.

ETAIENT ABSENT(E)S :

Madame Marie-Dominique CARRIER - Conseillère Municipale de la Ville de Bastia.

Monsieur Jean-Martin MONDOLONI - Conseiller à l'Assemblée de Corse.

Madame Laura Maria POLI - Présidente de la Commission de l'éducation, de la culture et de la cohésion sociale

Monsieur Pierre SAVELLI - Maire de la Ville de Bastia.

Madame Marie SIMEONI - Conseillère à l'Assemblée de Corse.



Le Président expose,

Par délibération n° 2010/01/02 du 05 février 2010, il a été créé en application de l'article 1572-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, un Syndicat Mixte regroupant la Collectivité Territoriale de Corse et les Communes d'Ajaccio et de Bastia. Ce syndicat avait pour objet l'organisation et la gestion du Conservatoire de Musique et de Danse de Corse Henri TOMASI, établissement classé par l'Etat : Conservatoire à rayonnement départemental ;

Considérant que la fusion des trois collectivités territoriales qu'étaient les Conseils départementaux de Haute Corse, de Corse du Sud et la Collectivité Territoriale de Corse, en une collectivité unique, présente l'opportunité de révision des statuts du Syndicat Mixte ;

Considérant que la spécialité art dramatique, a été ajoutée en 2014 aux propositions pédagogiques et que l'intitulé doit être désormais : « Conservatoire de Musique, Danse et Art dramatique de Corse Henri Tomasi » ;

Vu le projet de modification des statuts du Syndicat Mixte, joint à la présente délibération (document n°6),

Dans l'attente de l'approbation de ces nouveaux statuts, par les assemblées délibérantes des trois collectivités membres du Syndicat Mixte ;

Le Conseil Syndical, APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE

Article 1er : De proposer aux assemblées délibérantes des trois collectivités membres du Syndicat Mixte de modifier les statuts du Syndicat Mixte, joints en annexe à la présente délibération.

Article 2 : Dit que cette modification ne pourra être effective qu'après approbation par les assemblées délibérantes des trois collectivités membres du Syndicat Mixte du Conservatoire de musique et de danse de Corse Henri TOMASI.

Article 3 : La présente délibération qui pourra être diffusée partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs du Conservatoire de musique et de danse de Corse Henri TOMASI.

Nombre de membres en exercice : 12

Nombre de membres présents ou représentés : 7

Nombre de membres votants : 7

Votes pour : 7

Votes contre : 0

Abstention(s) : 0

Adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Président du syndicat mixte,

Gilles SIMEONI